



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 2 décembre 2016

N° 2016-669

Convocation du 25 novembre 2016

Aujourd'hui vendredi 2 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOIX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET à partir de 12h40
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES à partir de 11h10
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 11h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 12h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Arielle PIAZZA jusqu'à 10h30
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h40
Mme Chantal CHABBAT à Mme Dominique IRIART à partir de 11h46
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h35
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 11h35
M. Jacques GUICHOIX à Mme André KISS à partir de 12h10
M. Pierre LOTHAIRES à M. Nicolas BRUGERE à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 10h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 2 décembre 2016 Secrétariat général Direction Contrôle de gestion	Délibération N° 2016-669
--	--	---

Rapport 2016 des administrateurs de la SPL SBEPEC - Exercice 2015 - Présentation - Information

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), société publique locale depuis avril 2012.

La SBEPEC est chargée de la gestion des équipements publics d'expositions et de congrès pour Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB): le Parc des expositions, le Palais des congrès, le Hangar 14.

La ville de Bordeaux est le premier actionnaire avec 70 % du capital et Bordeaux Métropole est le deuxième actionnaire avec 30 % du capital. Le capital est intégralement détenu par ces deux actionnaires publics.

Trois chapitres seront traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration, en Assemblée générale et en Assemblée spéciale à compter du début du dernier exercice comptable, arrêté à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SPL avec Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ainsi que le contrôle analogue.

Enfin, le troisième chapitre fera le point sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la société publique locale (SPL SPEBEC) est annexée au présent rapport.

**Application de la loi n° 2010-559 du 28 Mai 2010
relative aux Sociétés Publiques Locales**

S.B.E.P.E.C

Rapport 2016 présenté au titre de l'exercice 2015

1 – VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2015	2016*
Nombre de réunions du Conseil d'Administration (CA)	1	2
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)	1	1
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)	0	0
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2015**	2016*
Publics	Oui	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2015	2016*
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non	Non

* jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2016.

** Mme Virginie Calmels, représentant la ville de Bordeaux, est remplacée par Mme Maribel Bernard (Délibération municipale n°2015/549 du 23 novembre 2015). M. Josy Reiffers, représentant Bordeaux Métropole, est remplacé par Mme Virginie Calmels (Délibération métropolitaine n°2015/0622 du 30 octobre 2015).

PRINCIPALES DECISIONS		
en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	20/05/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal du CA du 20 juin 2014. - Arrêté des comptes au 31/12/2014 et présentation du rapport de gestion : informations données sur le contrôle fiscal et sur le litige avec la société GL Events. - Convocation à l'AG du 19 juin 2015. - Information concernant l'application de la convention d'exploitation et d'entretien du Parc des expositions du Palais des congrès et du Hangar 14 de Bordeaux entre la SBEPEC et Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB) : présentation du rapport de gestion du CEB et de la convention de mise à disposition du parking entre CEB, Stade Bordeaux Atlantique (SBA) et le Football Club des Girondins de Bordeaux. - Administration de la société : résiliation partielle du Bail Emphytéotique dans le cadre de la réalisation de la 3^{ème} phase des travaux du tramways-ligne C et approbation pour la réalisation d'un nouveau hall d'expositions et de congrès et lancement des consultations pour le choix du programmiste. - Point travaux : travaux de réhabilitation des installations électriques du hall 1 réceptionnés le 27/04/2015 pour un coût de 1 094 K€ HT.
AG	19/06/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal de l'AG du 10 juillet 2014. - Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2014. - Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2014 et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes. - Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code de commerce et lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes. - Affectation du résultat de – 186 166 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2014. Point sur l'évolution du projet de rénovation consistant en la démolition du hall 2 et de l'ancien bâtiment des entrées.
CA	15/01/2016	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal du CA du 20 mai 2015. - Information sur la désignation par le Conseil de la Ville de Bordeaux du 23 novembre 2015 de Mme Maribel Bernard en tant que représentant Ville de Bordeaux en remplacement de Mme Virginie Calmels. - Information détaillée sur le projet de démolition du hall 2 du Parc des expositions, la construction d'un hall polyvalent et la rénovation du hall 1. Puis notamment, approbation de sa réalisation, autorisation à lancer le concours restreint en vue de la passation d'un marché de Maîtrise d'œuvre, désignation des membres du jury, fixation à trois le nombre de candidats sélectionnés, fixation à 70 000 € de la prime à verser à chaque candidat, approbation de la participation de la SBEPEC au financement du projet à hauteur de 2 M€ pour la phase 1A (nouveau hall modulable, réaménagement parvis, liaison hall 1), autorisation du Président à solliciter les demandes de financement auprès des collectivités. - Information sur les résultats de l'exercice 2014 concernant l'application de la convention d'exploitation et d'entretien du Parc des expositions du Palais des congrès et du Hangar 14 de Bordeaux entre la SBEPEC et CEB. - Approbation d'une procédure permettant de relever les seuils de marché : de 30 000 € à 50 000 €. <p>Informations sur le contentieux avec la société GL Events : le jugement du Tribunal administratif du 30 décembre 2015 a rejeté au fond la requête de la société GL Events.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur les travaux : la remise à niveau des unités de climatisation du hangar 14 a été réalisée pour un montant de 212 K€ conformément au marché signé. Par ailleurs, afin de mettre en conformité l'accès des personnes handicapées, la SPL a déposé à la Préfecture en décembre 2015 l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) pour l'ensemble des sites
CA	03/05/2016	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal du CA du 15 janvier 2016. <p>Information sur la désignation par le Conseil métropolitain du 30 octobre 2015 de Mme Virginie Calmels en tant que représentant Bordeaux Métropole en remplacement de M. Josy Reiffers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le projet de démolition du hall 2 du Parc des expositions, la construction d'un hall polyvalent et la rénovation du hall 1. Validation du lancement de la première phase de la tranche conditionnelle pour la mission de conduite d'opération concernant les travaux de sécurité prioritaires du hall 1, validation de la désignation des membres du jury. Information sur les participations délibérées en Conseils de Bordeaux Métropole (33 M€ dont 22 M€ pour la phase 1A) et de la ville de Bordeaux (10 M€ dont 6 M€ pour la phase 1A) ainsi que sur la participation à

		confirmer de la Région (4,5 M€ pour la phase 1A). Arrêté des comptes au 31/12/2015 et présentation du rapport de gestion
AG	02/06/2016	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès verbal de l'AG du 19 juin 2015. - Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2015. - Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2015 et lecture du rapport général du Commissaire aux comptes. Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code de commerce et lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes. - Affectation du résultat de + 196 189 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. - Information sur l'évolution du projet de construction et de rénovation du Parc des expositions. La participation du Conseil Régional serait de 4,5 M€ pour la phase 1A.

2 – ACTIVITES ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA VILLE DE BORDEAUX ET BORDEAUX METROPOLE

2.1 Activité de la SPL et faits marquants en 2015

Objet social de la SPL SBEPEC

La SPL SBEPEC a pour objet l'exploitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur et la réalisation des équipements de toute nature à vocation économique qui lui sont ou seront remis ou dont le projet est initié par ses actionnaires. Elle peut procéder à la location de ces équipements auprès d'exploitants dûment qualifiés auxquels elle pourra confier tout ou partie de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien ainsi que la réalisation de certains investissements.

Elle peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, ou de communication se rapportant directement ou indirectement à l'objet d'intérêt général ci-dessus.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur le territoire.

Pour mémoire, la **transformation de la Société Anonyme d'Economies Mixte (SAEM) SBEPEC en SPL** a été approuvée par le Conseil municipal de la ville de Bordeaux le 13 février 2012, puis par le Conseil communautaire du 13 avril 2012, pour enfin être approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la SBEPEC du 20 avril 2012.

Choix d'un exploitant unique

La Ville de Bordeaux a décidé de confier à la SPL la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14 à compter du 1^{er} janvier 2013 et l'a autorisé à lancer une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un exploitant unique pour les 3 sites pour une durée de 15 ans.

Lors de cette procédure, 2 candidats ont été admis à négocier : GL Events et Congrès et Expositions de Bordeaux.

Enfin, la convention a été signée le 3 décembre 2012 avec Congrès et Expositions de Bordeaux.

Le tribunal administratif de Bordeaux a notifié à la SBEPEC une requête déposée en février 2013 par la société GL Events en vue de l'annulation du contrat précédemment signé, sur le fondement de l'arrêt "Tropic Travaux Signalisation". Le mémoire en défense de la SBEPEC a été déposé le 15 juillet 2013 auprès du tribunal administratif. Un second mémoire en réplique a été déposé le 20 juin 2014 par l'avocat de la SPL, alors que le greffe du tribunal administratif a fixé la date de clôture de l'instruction au 22 juin 2014.

Le Conseil d'administration de la SBEPEC, qui s'est tenu le 15 janvier 2016, a porté à la connaissance de ses actionnaires le jugement du Tribunal administratif du 30 décembre 2015, à savoir le rejet au fond la requête de la société GL Events. La convention conclue entre la SBEPEC et CEB ne saurait être considérée comme une

délégation de service public (DSP). A l'issue du délai de recours de 2 mois après notification de ce jugement, la société GL Events n'a pas fait appel de ce jugement qui doit donc être regardé comme définitif.

Activité opérationnelle de la SBEPEC pour l'année 2015

→ **Parc des expositions**

Le projet de rénovation et de développement du Parc des expositions de Bordeaux est prévu selon 3 phases :

- « phase 1A » planifiée de 2016 à 2018 pour le remplacement du hall 2 par un nouveau hall modulable de surface équivalente et pouvant accueillir jusqu'à 6 000 personnes assises. Son coût total est évalué à 34,5 M€.
- « phase 1B » planifiée de 2018 à 2020 pour des travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1. Son coût total est évalué à 21 M€.
- « phase 2 » planifiée après 2020 pour des travaux d'amélioration de la fonctionnalité du hall 1 (éclairage, chauffage, climatisation, traitement des sols). Son coût total est évalué à 21 M€.

Ainsi, le CA de la SPL, qui s'est tenu le 15 janvier 2016, résume les phases et les financeurs comme suit :

Programme	Phase 1 A	Phase 1B	<i>Phase 2 (pour mémoire)</i>	<i>Total</i>
	2015-2018	2018-2020	<i>2021-2027</i>	
	Nouveau hall modulable réaménagement parvis, liaison hall 1 : 29.5 M€ Travaux de sécurité H1-5M€	Travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1(façades, menuiseries, couverture)	<i>Travaux d'amélioration de la fonctionnalité du hall 1</i>	
Coût à financer	34.5 M€	21 M€	<i>21 M€</i>	76.5 M€
Financeurs potentiels				
SBEPEC	2 M€	2 M€	<i>4 M€</i>	8 M€
VILLE	6 M€	4 M€	<i>0 M€</i>	10 M€
BX METROPOLE	22 M€	11 M€	<i>5 M€</i>	38 M€
REGION	4.5 M€	4 M€	<i>0</i>	8.5 M€
Reste à financer	0	0	<i>12 M€</i>	12 M€

Les délibérations de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, actant de leur participation financière respective à la phase 1 (10 M€ et 33 M€), ont été prises début 2016 (délibération Ville n°2016/22 du 25 janvier 2016 et délibération Métropole n°2016-54 du 12 février 2016.)

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par la SBEPEC. La maîtrise d'œuvre sera assurée quant à elle, après organisation d'un concours restreint, par un groupement d'architectes et d'ingénieurs spécialisés dans la réalisation d'ouvrage de ce type.

Au cours de l'exercice 2015, les principales étapes du projet sont :

- décision de la commission d'appel d'offres en date du 30 juin en faveur de l'offre du groupement Z'A&Mo/Gisèle Faye programmation/Freelances Etudes pour 25,9 K€ HT ;
- affectation de M. Thierry Guichard, en appui aux services de la SBEPEC pour la direction de projet de la phase 1A ;
- lancement d'un appel d'offres pour le choix du conducteur d'opération qui aboutira début 2016 par une attribution à La Soderec pour 235,2 K€ (tranche ferme) et 99,2 K€ (tranche conditionnelle).

La réfection de l'alimentation électrique du hall 1 :

Les travaux de réfection et d'extension de l'alimentation électrique du hall 1 du Parc des expositions se sont achevés et ont été réceptionnés le 27 avril 2015. Le coût total de l'opération s'établit à 1 093,9 K€ HT., financé en totalité sur les fonds propres de la SPL.

→ **Hangar 14**

Mise en conformité des unités de chauffage et de climatisation

La commission d'appel d'offres de la SBEPEC, dans sa séance du 4 mai 2015, a décidé de retenir l'offre de la société Eiffage Energie Aquitaine. Les travaux ont démarré en mai 2015 et été réceptionnés le 11 septembre 2015. Le coût est de 212 000 € HT.

→ **Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour les trois sites**

Pour mémoire, l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 (relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées) a fait obligation aux établissements recevant du public d'élaborer un « agenda d'accessibilité programmée ».

La SBEPEC a confié en juin 2015 une mission à l'APAVE (service de contrôle technique des bâtiments) pour l'accompagnement à l'élaboration de ce document portant sur les 3 sites : Parc des expositions, Hangar 14 et Palais des congrès. Au regard des coûts prévisionnels de l'ordre de 600 K€ HT, la SPL prévoit l'étalement des travaux à réaliser sur le délai légal maximal soit 6 ans. La demande d'approbation de l'agenda a été déposée en préfecture le 11 décembre 2015 et approuvée par arrêté du Préfet le 3 février 2016. Les coûts (600 K€) seront étalés à raison de 80 K€ financés par an sur 2016, 2017, 2018 et d'un solde à traiter dans le cadre du projet de construction du nouveau hall et de rénovation du hall 1.

2.2 Relations contractuelles

A ce jour, il n'y a pas de relation contractuelle entre la SBEPEC et Bordeaux Métropole.

En revanche, la **SBEPEC et la Ville de Bordeaux** sont liées par 4 conventions, approuvées antérieurement à l'exercice 2015 :

2.2.1 Convention de location des locaux de bureaux

Cette convention, signée le 28 janvier 1999 entre la SBEPEC et la ville de Bordeaux, a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition par la Ville à compter du 1^{er} janvier 1999, à titre précaire et révocable, des locaux situés au 15 rue Professeur Demons à Bordeaux.

En 2015, la SBEPEC a versé, au profit de la Ville, la somme de 3 658,78 € HT au titre du loyer et la somme de 760 € HT au titre de la participation aux frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

2.2.2 Prolongation du bail emphytéotique du 28 décembre 1989

Un bail emphytéotique avait été signé le 28 décembre 1989 entre la SBEPEC et la Ville de Bordeaux pour une durée de 25 ans pour deux ensembles immobiliers. La SBEPEC exerce tous les droits afférents à la propriété des immeubles du Parc des expositions.

Dans le cadre du programme de réhabilitation et d'amélioration du Parc des expositions entrepris par la SPEBEC en 2000, il a été procédé à la prorogation par anticipation de 6 ans, de la durée initiale du bail pour la porter à 31 ans à compter rétrospectivement du 28 décembre 1989.

La SBEPEC a décidé en 2003 la construction de bâtiments financée par un crédit-bail de 20 ans nécessitant la prorogation du bail emphytéotique au-delà du terme prévu. Ainsi, un avenant au bail emphytéotique, autorisé par le Conseil municipal du 22 novembre 2004, a été signé le 4 février 2005 portant à 41 ans la durée du bail et au 28 décembre 2030 son expiration.

2.2.3 Convention pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14

Cette convention, signée le 30 août 2012 entre la SBEPEC et la Ville de Bordeaux, porte mandat à la SBEPEC pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien des trois biens mis à disposition par la Ville à compter du 1^{er} janvier 2013 : le Parc des expositions, le Palais des congrès et le Hangar 14. Cette convention cessera de produire ses effets à l'expiration du bail emphytéotique soit le 28 décembre 2030 ou de manière anticipée d'un commun accord des parties.

2.2.4 Convention d'occupation du parking du Parc des expositions

Cette convention, signée le 27 octobre 2011 entre la SBEPEC et la Ville de Bordeaux, a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition du parking du Parc des expositions par la SBEPEC à la ville de Bordeaux pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade, renommé stade « Matmut-Atlantique » en 2015. Cette convention cessera de produire ses effets à l'expiration du bail emphytéotique soit le 28 décembre 2030 ou de manière anticipée d'un commun accord des parties.

2.3 Contrôle analogue

2.3.1 Cadre juridique

La loi du 28 mai 2010 pose les conditions d'un fonctionnement *in house* en droit français en créant les Sociétés publiques locales (SPL). Leurs modalités d'intervention dispensées de toute publicité et mise en concurrence préalables sont en conformité avec les principes posés par le droit communautaire.

La loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, et qui constitue une condition *sine qua non* du *in house*. Il revient cependant à chaque collectivité locale de prescrire les formes d'un tel contrôle.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue doivent être inscrites dans les statuts de la SPL et peuvent figurer dans un règlement intérieur. Dans la pratique, le contrôle analogue s'exerce au travers de la gouvernance avec une nécessaire et active participation des élus et une indispensable information des actionnaires.

2.3.2 Les statuts de la SPL

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 33 des statuts de la SPL : « *Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport* ».

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires sur la SPL SBEPEC est défini par l'article 34 de ces mêmes statuts : « *Les collectivités actionnaires représentées au Conseil d'Administration doivent exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services* ».

Les actionnaires de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, représentant les deux collectivités, ont eu communication des documents préalables aux Conseils d'administration de la SPL et ont assisté à ces dites instances ou le cas échéant ont été excusés. La direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole a eu communication des documents et informations nécessaires à la rédaction du présent rapport de l'exercice 2015.

3 – SITUATION FINANCIERE DE LA SBEPEC

3.1 Les comptes de l'exercice 2015

L'année 2015 est la troisième année d'application de la convention conclue le 3 décembre 2012 entre la SPL SBEPEC et Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB).

Le compte de résultat

En milliers d'€	2013	2014	2015	Variation 2015 vs 2014 en K€	Variation 2015 vs 2014 en %
Produits d'exploitation	2 537	1 834	2 471	638	34,8%
Chiffre d'affaires	1 831	1 765	1 927	162	9,2%
Redevances Parc Expositions, Palais des Congrès et Hangar 14	1 513	1 449	1 612	164	11,3%
Redevances Parc Auto photovoltaïque	300	306	306	0	0,0%
Redevances Climatisation parc des expositions	0	0	0	0	#DIV/0!
Autres produits	8	10	9	-1	-11,7%
Divers	9	0	0	0	#DIV/0!
Participation Ville de Bordeaux	0	0	0	0	#DIV/0!
Reprises sur prov et transf de charges	707	69	544	475	690,5%
Autres produits d'exploitation			0	0	#DIV/0!
Charges d'exploitation	2 553	2 341	2 312	-29	-1,2%
Achats et charges externes	1 042	992	1 531	539	54,4%
Impôts et taxes	247	247	259	11	4,6%
Charges de personnel	163	176	183	6	3,7%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	863	889	340	-549	-61,8%
Dotation aux provisions pour risques et charges	239	0	0	0	#DIV/0!
Autres charges de gestion courante	0	37	0	-37	-100,0%
Résultat d'exploitation	-16	-507	159	667	-131,4%
Produits financiers	88	83	56	-26	-31,8%
Charges financières	58	54	55	1	2,1%
Résultat financier	29	29	1	-27	-94,9%
Produits exceptionnels	2 691	505	45	-460	-91,1%
Charges exceptionnelles	2 251	213	8	-204	-96,1%
Résultat exceptionnel	440	292	36	-256	-87,5%
IS	222	0	4	4	
Résultat net	231	-186	193	379	-203,8%

Au cours de l'exercice 2015, un chiffre d'affaires de 1 927 K€ a été réalisé, contre 1 765 K€ en 2014, soit une hausse de 9,2 % (+ 162 K€) par rapport à l'exercice précédent.

Le **chiffre d'affaires** se décompose principalement de la manière suivante :

- 84 % correspondent à la redevance perçue de l'exploitant CEB, en application de la convention signée le 3 décembre 2012 pour l'exploitation du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14. Cette redevance comporte une part fixe (1 300 K€ en 2015 contre 1 200 K€ en 2014 et 2013) et une part variable assise sur le chiffre d'affaires de l'exploitant et sur le résultat des 3 sites, de sorte que le montant total de redevance pour 2015 s'élève à 1 612 K€ contre 1 449 K€ en 2014 et 1 513 K€ en 2013 ;
- 16 %, soit 306 K€ dont 300 K€ proviennent du loyer versé par la SAS Parking Photovoltaïque du Parc des expositions, filiale d'EDF EN, pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque. Par ailleurs, 6 K€ correspondent à une redevance de panneaux publicitaires sur le Parc autos.

En sus du chiffre d'affaires réalisé, les produits d'exploitation sont composés de **reprises sur provisions et transfert de charges** d'un montant significatif en 2015 de 544 K€ contre 69 K€ en 2014 et 707 K€ en 2013. Il s'agit pour 518 K€ de la reprise de provision pour charges de gros entretien correspondant à des travaux réalisés pour le remplacement de matériel électrique sur le hall 1 du Parc des expositions ainsi que le « rétrofit » (remplacement de pièces) des « rooftops » (appareils de climatisation) du Hangar 14.

Les **produits d'exploitation** ressortent ainsi à 2 471 K€ en 2015 contre 1 834 K€ en 2014 (+ 638 K€), et 2 537 K€ en 2013 (- 703 K€).

Parallèlement, les **charges d'exploitation** s'établissent à 2 312 K€ en 2015 contre 2 341 K€ en 2014 (- 29 K€) et 2 553 K€ en 2013 (- 212 K€). La quasi-stabilité des charges d'exploitation entre 2014 et 2015 cache en

fait 2 tendances inverses : l'augmentation des charges externes (+ 539 K€) et la baisse des dotations aux amortissements sur immobilisations (- 549 K€).

L'essentiel de la hausse des charges externes s'explique par des dépenses de gros entretien précédemment comptabilisées au titre des provisions pour grosses réparations et donc reprises comptablement en 2015 (cf. supra). Les travaux de réparation et de gros entretien réalisés sur les 3 sites nécessaires à la remise à niveau des installations s'élèvent en 2015 à 674 K€ contre 155 K€ en 2014.

La baisse précitée des dotations s'explique par des investissements de construction du hall 2 désormais amortis.

Les charges de personnel s'accroissent de 3,7 % en 2015 pour s'afficher à 183 K€ ; elles correspondent à l'emploi de 2 personnes, la directrice générale déléguée et 1 salariée cadre dont l'ancienneté respective est de 5 et 17 ans.

L'évolution en 2015 des produits d'exploitation (+ 638 K€) et des charges d'exploitation (- 29 K€) conduit à un **résultat d'exploitation positif** (pour la première fois depuis plus de 10 exercices) de **159 K€** contre - 507 K€ en 2014 et - 16 K€ en 2013.

Le **résultat financier** est issu de la différence entre les intérêts perçus sur le placement des disponibilités et les intérêts versés pour la couverture de taux du crédit-bail des halls 3 et 4 du Parc des expositions (contrat de « swap » souscrit en 2012). En 2015, le résultat financier est quasiment nul mais toujours à l'équilibre : + 1 K€.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à + 36 K€ en 2015, contre + 292 K€ en 2014. La baisse de cet indicateur (- 256 K€) provient essentiellement d'une part de la diminution de 417 K€ de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat et d'autre part de charges exceptionnelles en 2014 non renouvelées à hauteur de 190 K€ (remise gracieuse de Taxe locale d'urbanisme décidée en 2012 par La Cub et le Conseil Général de la Gironde pour la construction des halls 3 et 4 du Parc des expositions qui ne pouvait finalement être accordée). Ainsi, en 2015, le résultat exceptionnel de 36 K€ est constitué de 44 K€ de produits issus de la quote-part des subventions d'investissement virées au résultat et de 8 K€ de charges diverses.

Combiné de ces éléments, le **résultat net de l'exercice** 2015 présente un bénéfice de 193 K€ versus un déficit de 186 K€ en 2014 et un bénéfice de 231 K€ en 2013.

Le Bilan

En milliers d'€	2013	2014	2015	Variation 2015 vs 2014 en K€	Variation 2015 vs 2014 en %
Actif	8 532	7 400	7 152	-248	-3,35%
Immobilisations nettes	1 946	1 496	1 783	287	19,19%
Créances	1 394	509	666	157	30,84%
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	5 168	5 364	4 671	-694	-12,93%
Autres	25	31	32	2	5,35%
Passif	8 532	7 400	7 152	-248	-3,35%
Fonds propres	1 724	1 077	1 226	149	13,83%
Dont capital	229	229	229	0	0,00%
Dont subventions d'équipement	641	180	136	-44	-24,63%
SITUATION NETTE	1 083	897	1 090	193	21,54%
Provisions	5 857	5 827	5 309	-518	-8,88%
Dettes financières	18	0	0	0	0,00%
Dettes d'exploitation et divers	706	496	617	121	24,30%
Autres	228	0	0	0	0,00%

La SPL SBEPEC finance une partie de ses infrastructures (notamment le hall n°3 et 4) en crédit-bail et ce depuis 2005. Pour mémoire, le choix du financement de l'opération s'était porté sur un crédit-bail d'un montant de 25 M€ sur une durée de 20 ans. Les collectivités participantes (la ville de Bordeaux, La Cub (devenue Bordeaux Métropole en 2015), le Département et la Région) avaient délibéré pour financer une partie de ce projet, à hauteur de 3,874 M€ chacune. Ce mode de financement explique le niveau relativement bas des immobilisations d'une telle structure.

Le **patrimoine** de la SPL, non financé par crédit-bail, tend à être complètement amorti. En effet, le taux d'obsolescence des infrastructures est relativement élevé : 92 % à fin 2015.

Patrimoine	2013	2014	2015
Immobilisations Brutes	22 496	22 934	23 561
Cumul des amort	20 549	21 439	21 778
Immobilisations nettes	1 946	1 496	1 783
Taux d'obsolescence	91%	93%	92%

Les investissements conséquents les plus anciens (hall 2 et climatisation) ont été complètement amortis à fin 2014. Les immobilisations concernent essentiellement désormais les nouveaux bâtiments sanitaires du Parc des expositions construits en 2012 et 2014 ainsi que les investissements relatifs à l'extension de l'alimentation électrique du hall 1, réceptionnés en avril 2015.

La **trésorerie** diminue en 2015 de - 694 K€ en raison d'un prélèvement sur les disponibilités effectué pour financer une partie des investissements et travaux réalisés sur les fonds propres (réfection de l'alimentation électrique du hall 1 et remise à niveau des installations de climatisation du Hangar 14). Néanmoins, la trésorerie de 4,7 M€ à fin de l'exercice 2015 demeure à un niveau correct.

Après une diminution significative (- 647 K€) en 2014 en raison de l'amortissement des subventions d'investissements, les **fonds propres** s'étoffent en 2015 de 149 K€.

Ce renforcement des fonds propres s'explique par la variation du résultat net entre 2014 et 2015 de + 379 K€ et la baisse du report à nouveau de 186 K€ correspondant à la perte comptable de l'exercice 2014.

La **provision pour grosses réparations** s'élève à 5,3 M€ au 31/12/2015 contre 5,8 M€ en 2014. La baisse importante (- 518 K€) résulte de reprises correspondant aux travaux réalisés pour le remplacement de matériel électrique sur le hall 1 du Parc des expositions et le rétrofit des rooftops du Hangar 14 (cf. supra).

	Prov au 31/12/2013 (c/1572)	Dotations	Reprises (c/7815)	Prov au 31/12/2014 (c/1572)	Dotations	Reprises (c/7815)	Prov au 31/12/2015 (c/1572)
Provision pour charges de gros entretien	5 857	0	-30	5 827	0	-518	5 309

Interrogée sur le planning et le financement des dépenses pour gros travaux provisionnées à hauteur de 5,3 M€, la direction de la SBEPEC précise le contenu :

- 2,8 M€ environ de grosses réparations concernent le hall 1 : ces travaux font dans leur ensemble partie des travaux de réhabilitation du hall 1 prévus dans la phase 1B (2018-2020) du projet de rénovation du parc des expositions pour un montant total de 21 M€ (le reste concerne des immobilisations). Le plan de financement a été acté. La participation prévue de la SBEPEC s'élève à 2 M€.

- 441 K€ de grosses réparations concernent le hall 2. Ces dotations ont été provisionnées en 2012 et maintenues tant que la décision de déconstruction du hall 2 n'avait pas été arrêtée. Elles n'auront plus lieu d'être a priori fin 2016 et seront reprises.

- 2 M€ environ sont relatives aux réparations des voiries du parking. La SBEPEC engage tous les ans des travaux de réparation des enrobés qui viennent en reprise, au rythme des dégradations constatées. Celles-ci sont en effet fonction de l'utilisation (intensité du trafic) et des conditions météo (gel, pluies).

La SPL SBEPEC n'a aucun emprunt ni dettes à court terme auprès des établissements de crédit. Mais pour mémoire, elle a financé le hall 3 et 4 par crédit-bail générant un loyer (ou annuité) de 227 K€ pour 2015 et ce jusqu'en 2025.

La **Capacité d'Autofinancement** se détériore en 2015 pour devenir négative : - 29 K€ versus + 175 K€ en 2014. Ce qui signifie que l'activité de la SPL en 2015 n'a pas dégagé de ressource lui permettant de financer sa croissance.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2013	2014	2015
Résultat net	231	-186	193
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	1 102	889	340
- Reprises sur amortissements et provisions	-682	-67	-518
- Produits des cessions des éléments d'actifs	-1 132	-	-
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	1 132	-	-
- Quote-part des subventions d'inv virée au res	-471	-461	-44
CAF	180	175	-29

La **situation nette** de la SPL SBEPEC au 31 décembre 2015 s'élève à 1 090 K€ et le capital social est de 229 K€. Ainsi, la situation nette de la SPL s'est améliorée en 2015 de 193 K€, à hauteur du résultat dégagé en 2015. La situation nette de la SPL demeure insuffisante au regard des lourds investissements à venir (pour mémoire, la provision pour gros entretien est de 5,3 M€).

3.2 Les perspectives en 2016

La première phase du projet de rénovation et de développement du Parc des expositions de Bordeaux démarre en 2016. Pour mémoire, cette phase est planifiée de 2016 à 2018 pour le remplacement du hall 2 par un nouveau hall modulable de surface équivalente et pouvant accueillir jusqu'à 6 000 personnes assises. Son coût total est évalué à 34,5 M€. A ce titre, les dépenses engagées en 2016 devraient concerner uniquement les honoraires d'études préalables et de maîtrise d'œuvre.

Les prévisions financières 2016 peuvent être résumées comme suit :

En milliers d'€	Réel 2015	Prévisionnel 2016	Variation 2016/2015
Produits d'exploitation	2 471	1 889	-583
Chiffre d'affaires	1 927	1 889	-39
Redevances Parc Expositions, Palais des Congrès et Hangar 14	1 612	1 580	-32
Redevances Parc Auto photovoltaïque	306	300	-6
Redevances Climatisation parc des expositions	0	0	0
Autres produits	9	9	0
Divers	0	0	0
Participation Ville de Bordeaux	0	0	0
Reprises sur prov et transf de charges	544		-544
Autres produits d'exploitation	0	0	0
Charges d'exploitation	2 312	1 762	-550
Achats et charges externes	1 531	1 005	-526
Impôts et taxes	259	262	3
Charges de personnel	183	180	-3
Dotation aux amortissements sur immobilisations	340	315	-25
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	0	0
Autres charges de gestion courante	0	0	0
Résultat d'exploitation	159	127	-33
Produits financiers	56	50	-6
Charges financières	55	50	-5
Résultat financier	1	0	-1
Produits exceptionnels	45	44	-1
Charges exceptionnelles	8	147	139
Résultat exceptionnel	36	-103	-139
IS	4		
Résultat net	193	24	-170

En 2016, le chiffre d'affaires prévisionnel avoisinerait 1 889 K€ contre 1 927 K€ en 2015.

Les charges d'exploitation devraient fléchir de l'ordre de 500 K€ par rapport à 2015 soit un atterrissage à 1 762 K€. Les charges de gros entretien retrouveront le niveau de 2014.

Il en ressortirait un résultat d'exploitation de + 127 K€, en baisse de 33 K€.

Le résultat financier serait nul comme en 2015, voire sensiblement négatif, du fait de la baisse continue des taux d'intérêts des placements financiers (comptes à terme).

Les indemnités (140 K€) du concours d'architecture et d'ingénierie lancé en 2016 pour la construction du nouveau hall et versées aux 2 concurrents non retenus, figureront au titre des charges exceptionnelles. Le résultat exceptionnel serait ainsi amoindri de 139 K€.

A noter que toutes les autres dépenses engagées en 2016 dans le cadre du projet de construction du nouveau hall (honoraires et études préalables) seront comptabilisées en immobilisations en cours et ne figureront pas dans le compte de résultat.

Avant reprises de provisions et impôt sur les sociétés, le résultat devrait se situer entre + 25 K€ et + 100 K€ à fin 2016 contre + 193 K€ en 2015.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 décembre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 DÉCEMBRE 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 19 DÉCEMBRE 2016	Madame Virginie CALMELS

Identité

Dénomination sociale :	Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès				
Forme juridique :	Société Publique Locale (SPL depuis avril 2012; Société anonyme d'économie mixte locale auparavant)				
Date de constitution (immatriculation) :	20/04/2012				
Durée :	99 ans				
Objet social :	Exploitation, gestion, entretien, mise en valeur et réalisation des équipements confiés par ses actionnaires				
Siège social :	15 rue Professeur Demons 33000 Bordeaux				
Président du Conseil d'administration :	M. Nicolas Florian				
Directrice générale déléguée :	Mme Marie-Agnès Gatinois				

Capital social et composition en €**Au 31/12/2015**

Valeur unitaire de l'action : 15,24 €

	montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA et AG*
Ville de Bordeaux	160 072	70%	10 500	3	M. Nicolas Florian (Président) & Mme Maribel Bernard & M. Stephan Delaux (1) & (2)
Bordeaux Métropole (BM)	68 602	30%	4 500	2	Mme Virginie Calmels & Mme Emmanuelle Ajon (3) & (4)
TOTAL COLLECTIVITES LOCALES - EPCI	228 674	100%	15 000	5	
TOTAL PRIVES	0	0%	0	0	
TOTAL GENERAL	228 674	100%	15 000	5	

(1) Changement des représentants de la **ville de Bordeaux** en 2014 suite à délibération municipale 2014/173 du 4 avril 2014. Le président du CA, **M. Florian**, et la directrice générale déléguée, **Mme Gatinois**, ont été désignés par délibération du CA de la SBEPEC du 20/06/2014.(2) A la **ville de Bordeaux**, Mme Virginie Calmels est remplacée par **Mme Maribel Bernard**. Délibération 2015/549 du 23 novembre 2015(3) Changement des représentants **Bordeaux Métropole** en 2014 suite à délibération 2014/0211 du 23 mai 2014.(4) A **Bordeaux Métropole**, M. Josy Reiffers est remplacé par **Mme Virginie Calmels**. Délibération 2015/0622 du 30 octobre 2015**Principaux indicateurs
(en milliers d'euros)**

	2013	2014	2015
Situation nette	1 083	897	1 090
Chiffre d'Affaires	1 831	1 765	1 927
dont redevance parc des expositions	1 513	1 449	1 612
dont redevance climatisation parc des expositions	-	-	-
dont redevance parc-auto	300	306	306
dont autres	18	10	9
Résultat net	231	- 186	193
Masse salariale	163	176	183
Effectif moyen		2	2

Documents contractuels :**- avec la Ville de Bordeaux :**

- Bail emphytéotique du 28 décembre 1989 pour la gestion immobilière des équipements du parc des expositions et du palais des congrès.
Avenant à ce B.E. du 4 février 2005, la durée initialement de 25 ans a été portée à 41 ans jusqu'au 28 décembre 2030.
- Convention du 30 août 2012 pour la gestion immobilière des installations du parc des expositions, du palais des congrès et du hangar 14. Cette convention ira jusqu'au terme du bail emphytéotique, soit le 28 décembre 2030.
- Convention de location des locaux occupés par la SBEPEC du 28 janvier 1999.
- Convention d'occupation du parking du parc des expositions entre la ville de Bordeaux et la SBEPEC : mise à disposition du parking du parc des expositions pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade selon une convention signée le 3 décembre 2012, par laquelle la SBEPEC a confié au CEB l'exploitation et l'entretien du parc des Expositions et de son parking, palais des congrès et Hangard 14, jusqu'en 2027.

- avec les exploitants des équipements (CEB) :

- A compter du 1 janvier 2013, convention d'exploitation et d'entretien du parc des expositions, du palais des congrès et du hangar 14 pour une durée de 15 ans (terme le 31/12/2027).

- divers

Commissaire aux comptes : KPMG Audit Sud Ouest (AGO du 20/04/2012 pour 6 ans)
 CAC suppléant: KMG Audit Sud Est (AGO du 20/04/2012 pour 6 ans)
 M. DELHOMME expert comptable de la SBEPEC



KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

SBEPEC SPL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015
SBEPEC SPL
15 rue du Professeur Demons - 33000 Bordeaux

Ce rapport contient 24 pages



KPMG AUDIT SUD-OUEST
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 82 52 52 52
Télécopie : +33 (0)5 82 52 52 51
Site internet : www.kpmg.fr

SBEPEC SPL

Siège social : 15 rue du Professeur Demons - 33000 Bordeaux
Capital social : €.228.674

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SBEPEC SPL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Votre société constitue des provisions pour grosses réparations, tels que décrits dans la note page 8 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3

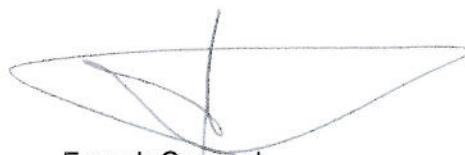
Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 17 mai 2016

KPMG Audit Sud-Ouest



Franck Cournut
Associé

Bilan Actif

		31/12/2015			31/12/2014		
		Etat exprimé en euros	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	IMMobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions brevets droits similaires	1 780		1 590		190	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	23 501 517		21 730 030		1 771 486	1 310 844
Installations techniques, mat. et outillage indus.	17 442		17 442			415	
Autres immobilisations corporelles	29 582		29 370		212	183 834	
Immobilisations en cours	10 200				10 200		
Avances et acomptes							
IMMobilisations financières (2)							
Participations évaluées selon mise en équival.							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	606					606	
TOTAL (II)	23 561 127		21 778 433		1 782 694	1 495 699	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	AVANCES ET ACOMPTEs VERSÉS SUR COMMANDES						
		2 305				2 305	
	CREANCES D'EXPLOITATION (3)						
	Créances clients et comptes rattachés	423 546			423 546		393 549
Autres créances	240 397			240 397		115 494	
Créances diverses						160	
Capital souscrit appelé, non versé							
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	327 420			327 420		528 498	
DISPONIBILITES	4 343 321			4 343 321		4 835 985	
COMPTEs DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	32 226			32 226	30 591	
	TOTAL (III)	5 369 215			5 369 215	5 904 277	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL ACTIF (I à VI)	28 930 342		21 778 433		7 151 909	
						7 399 976	
	(1) dont droit au bail						
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					606	
	(3) dont créances à plus d'un an						

Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel	228 674	228 674	
Primes d' émission, de fusion, d' apport ...			
Ecarts de réévaluation			
RESERVES			
Réserve légale	22 867	22 867	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	645 320	831 485	
Résultat de l'exercice	193 189	(186 166)	
Subventions d'investissement	135 595	179 907	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 225 645	1 076 767
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres		
Provisions			
Provisions pour risques	5 309 410	5 826 945	
Provisions pour charges			
	Total des provisions	5 309 410	5 826 945
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	281 055	199 731	
Dettes fiscales et sociales	331 701	296 532	
Autres			
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)	4 098		
Autres			
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	616 854	496 263
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	7 151 909	7 399 976
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	193 189,33	(186 165,76)	
(1) Dont dettes à moins d'un an	616 854	496 263	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2015	31/12/2014
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 927 059		1 927 059	1 764 684
	Montant net du chiffre d'affaires	1 927 059		1 927 059	1 764 684
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			544 190	68 843
	Autres produits			79	1
	Total des produits d'exploitation (1)			2 471 328	1 833 528
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 530 900	991 770
	Impôts, taxes et versements assimilés			258 656	247 288
	Salaires et traitements			126 767	124 646
	Charges sociales du personnel			55 779	51 420
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			339 831	889 147
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				36 733
		Total des charges d'exploitation (2)		2 311 932	2 341 004
		RESULTAT D'EXPLOITATION		159 395	(507 476)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2015	31/12/2014
		RESULTAT D'EXPLOITATION	159 395	(507 476)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		56 440	82 716
	Total des produits financiers		56 440	82 716
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		54 962	53 851
	Total des charges financières		54 962	53 851
	RESULTAT FINANCIER		1 478	28 865
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		160 873	(478 611)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		398 44 312	44 224 460 934
	Total des produits exceptionnels		44 710	505 159
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		8 296	212 714
	Total des charges exceptionnelles		8 296	212 714
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		36 414	292 445
	PARTICIPATION DES SALARIES			
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 098	
	TOTAL DES PRODUITS		2 572 478	
	TOTAL DES CHARGES		2 379 289	
	RESULTAT DE L'EXERCICE		193 189	
	(186 166)			

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférents à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 151 909 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 2 572 478 euros et un total **charges** de 2 379 289 euros, dégageant ainsi un résultat de 193 189 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2015 et finit le 31/12/2015.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.
- permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'exercice intègre les nouvelles règles applicables à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, issues des règlements CRC 02-10/04-06/05-03.

La structure et les composants ont été déterminés en fonction de leur durée d'utilisation, prévue par l'entreprise, et ont été amortis sur ces mêmes durées.

Sur le plan fiscal, les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation prévue par l'entreprise.

Climatisation Structure.....	L 24 ans
Composants	L 10 ans
Salles de réunion Structure.....	L 24 ans
Composants	L 10 ans
Centrale d'énergie Structure.....	L 15 ans
Agencements des constructions	L 5, 7 ou 10 ans

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Extension du parc Structure.....	L 10 ans
Composants.....	L 10 ans
Matériel et outillage	L 5 ou 10 ans
Matériel de transport	L 4 ans
Matériel de bureau	D et L 3 ou 5 ans
Mobilier	L 5 ans
 Sanitaires Structure	 L 10 ans
Composants	12 à 5 ans
 Electricité Structure	 L 15 ans
Composants	L 2 ans

Les travaux d'électricité ont été amortis à compter du 27 avril 2015 pour un montant de 787 270.48 €.

Provisions pour risques et charges

Provision pour grosses réparations

La provision pour grosses réparations a été actualisée au 31 décembre 2015 compte tenu du plan pluriannuel d'investissement et des travaux prioritaires préconisés dans ce dernier.
Il en résulte une reprise de 517 535 euros.

A la clôture de l'exercice, la provision constituée s'élève à 5 309 410 euros.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Information

Suite à l'attribution du marché au CEB, la convention a fait l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux en vue de son annulation et d'une demande d'indemnité auprès de la SBEPEC par la Société GL EVENTS.

Par jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 30 décembre 2015, la requête de la Société GL Events a été rejetée.

la société GL Events n'a pas relevé appel du jugement mettant un terme définitif à l'affaire.

Valeurs mobilières de placement

Composition	PR	Valeur clôture
Sicav Banque postale	327 420	327 420

Les titres de placement ont été évalués en prix de revient. une provision a été dotée dans le cas d'une valeur vénale inférieure à la clôture.

Résultat exceptionnel

Bénéfice exceptionnel de 36 414 € dont :

- Quote part subventions d'investissement virées au résultat	44 312 €
TOTAL des Produits	44 312 €
- Charges S'exercice antérieur	415 €
- Charges exceptionnelles	7 864 €
- Majorations	17 €
TOTAL des charges	8 296 €

Evènements postérieurs à la clôture

NEANT.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2015	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres	1 190		590			1 780	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 190		590			1 780	
CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	12 499 849 10 201 797		799 870			12 499 849 11 001 667	
Instal technique, matériel outillage industriels	17 442					17 442	
Instal., agencement, aménagement divers							
Matériel de transport	12 786					12 786	
Matériel de bureau, mobilier	16 796					16 796	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	183 834		613 637		787 270	10 200	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 932 505		1 413 507		787 270	23 558 741	
FINANCIERES							
Participations évaluées en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	606					606	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	606					606	
TOTAL	22 934 300		1 414 097		787 270	23 561 127	

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2015
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 190	400		1 590
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 190	400		1 590
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 023 681 12 499 849 7 867 272	164 108 175 120		1 187 789 12 499 849 8 042 392
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 442			17 442
	Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	12 786 16 381	203		12 786 16 584
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 437 412	339 431		21 776 843
	TOTAL	21 438 602	339 831		21 778 433

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
	Dotation			Reprise		
	Défibrillateur de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Défibrillateur de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

ANNEXE - Élément 4

Provisions

	Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	5 826 945		517 535	5 309 410
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 826 945		517 535	5 309 410
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECATION				
	TOTAL GENERAL	5 826 945		517 535	5 309 410
Dont dotations et reprises {	- d'exploitation - financières - exceptionnelles			517 535	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Élément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2015	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	606		606
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients		423 546	423 546
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	240 397	240 397	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	32 226	32 226	
TOTAL DES CREANCES		696 775	696 170	606
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTEES	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	281 055	281 055	
	Personnel et comptes rattachés	11 142	11 142	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 794	26 794	
	Impôts sur les bénéfices	4 098	4 098	
	Taxes sur la valeur ajoutée	100 582	100 582	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	193 184	193 184	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)			
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		616 854	616 854	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2015	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail Financement AUXIFIP hors charges financières et hors subventions à percevoir par le crédit bailleur			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnité de départ à la retraite chargée L'évaluation a été faite suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projeté salaires de fin de carrière (méthode recommandée par le CNC) Paramètres utilisés : taux rendement 4.80 %, taux inflation 2 %, taux actualisation 2.75 %		7 318	
Autres engagements Concession climatisation avec SETCO jusqu'en 2020, la SBEPEC reste devoir 1715000 euros à raison de 343.000 euros par an.		1 715 000	
DIF ACQUIS : 260 HEURES		1 715 000	
Total des engagements financiers (1)		1 722 318	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Élément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	
AMORTISSEMENTS	VALEUR D'ORIGINE					31/12/2015
	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYÉES	Cumul exercices antérieurs		3 726 682			3 726 682
	Redevances Exercice		226 655			226 655
	TOTAL		3 953 337			3 953 337
	à 1 an au plus					
REDEV. RESTANT A PAYER	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
	à 1 an au plus					
VALEUR RÉSIDUELLE	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
	MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE		226 655			226 655

Il est à noter qu'à ce jour nous ne possédons pas d'échéancier définitif des redevances à verser.

La durée de l'amortissement théorique de l'exercice a été établie sur 40 ans, sans décomposition.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2015
Total des Produits à recevoir		416 400
Autres créances clients		416 400
<i>CLIENTS F.A.E.</i>		<i>416 400</i>

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

	Etat exprimé en euros	31/12/2015
Total des Charges à payer		295 578
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		85 320
<i>FRS FNP</i>	85 320	
Dettes fiscales et sociales		210 258
<i>PROV CONGES PAYES</i>	11 142	
<i>CHARGES SOC SUR PROV C.P.</i>	4 234	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	862	
<i>FORMATION PROFESSIONNELLE</i>	837	
<i>ETAT CH A PAYER</i>	190 441	
<i>CVAE A PAYER</i>	2 053	
<i>TVS A PAYER</i>	690	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2015
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			32 226
Assurance décennale sanitaires		20 435	
Assurance décennale Electricité		11 243	
Maintenance		548	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			32 226

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES	Etat exprimé en euros	31/12/2015	Nombre	Val. Nominal	Montant
	Du capital social début exercice		15 000	15,24	228 674
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		15 000	15,24	228 674

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	kpmg				K°%			
	31/12/2015	31/12/2014	%	%	31/12/2015	31/12/2014	%	%
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés Emetteur kpmg Filiales intégrées globalement	14 300	14 000	100,00	100,00				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes Emetteur kpmg Filiales intégrées globalement								
Sous-total	14 300	14 000	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement Juridique, fiscal, social Autres								
Sous-total								
TOTAL	14 300	14 000	100,00	100,00				

--

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	31/12/2015	Interne	Externe
Cadres & professions intellectuelles supérieures			2
Professions intermédiaires			
Employés			
Ouvriers			
TOTAL		2	

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2014	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2015
Capital social	228 674				228 674
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	22 867				22 867
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	831 485	(186 166)			645 320
Résultat de l'exercice	(186 166)	186 166		193 189	193 189
Subventions d'investissement	179 907			(44 312)	135 595
Provisions réglementées					
TOTAL	1 076 767			148 877	1 225 645

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 076 767

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 076 767

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 148 877

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/12/2015

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	193 189
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.	
	Rémunération du travail de son conjoint	
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)	
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés	
	Provisions et charges à payer non déductibles	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs	
	Amendes et pénalités	17
DEDUCTIONS	Charges financières	
	Réintégitations prévues à l'article 155 du CGI	
	Impôts sur les sociétés	4 098
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19%	
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %	
	Plus values nettes à court terme	
	Plus-values soumises au régime de fusions	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	
	Réintégitations diverses	
RESULTAT	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	
	TOTAL I	197 304
	Perte comptable de l'exercice	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...	
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% ou 16%	
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%	
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%	
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures	
RESULTAT	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée	
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer	
	Majoration d'amortissements	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	
	Déductions diverses	
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage	
RESULTAT FISCAL	TOTAL II	
	Déficit exercice reporté en arrière	
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice	
TOTAUX		197 304
RESULTAT FISCAL		
BENEFICE (Col 1)		197 304
PERTE (Col 2)		